



athlétic club de villeneuve d'ascq

Stade Geneviève Lemaire
70 rue du Lieutenant Colpin
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél./Fax : 03 20 47 39 36
acva@nordnet.fr



CONTRAT JEUNES

Madame, Monsieur,

Vous inscrirez votre enfant à l'Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq. Notre Club est un Club de compétition ; de ce fait nous vous informons des engagements que doivent respecter l'athlète et les parents de celui-ci. Si vous maintenez son inscription, nous vous demandons de signer le présent contrat et de le respecter.

Lors de l'inscription, l'Athlète s'engage :

- A venir le plus régulièrement possible aux entraînements.
- A respecter les entraîneurs, les dirigeants et leurs camarades.
- **A participer aux compétitions, avec une participation minimum de 6 compétitions obligatoires pour les Ecole de sport / Poussins / Minimes. Sinon pas de réinscription l'année d'après.**
- **Pour les Benjamins(es) à participer à un minimum de 8 compétitions et passage d'un test d'aptitude au niveau supérieur. Sinon pas de réinscription l'année d'après.**
- A porter le maillot du Club à toutes les compétitions.
- A signer le présent contrat d'adhésion.
- Ils pratiquent leurs disciplines dans le plus grand respect de leurs camarades, de l'entraîneur, des officiels, des dirigeants ainsi que des installations et matériels qui leur sont mises à disposition. Le Club ne pourra accepter aucun élément perturbateur au bon fonctionnement des séances d'entraînements et aux compétitions.
- Ils doivent également conserver, dans tous les événements auxquels ils participent, l'esprit de loyauté et de sportivité qui font l'honneur de l'athlétisme.

Un bilan hivernal des compétitions sera fait en février. Si l'athlète n'a pas réalisé 3 compétitions à cette date, il sera radié du Club.

• **ATTENTION :**

Le Comité Directeur ainsi que l'ensemble des Entraîneurs ont décidé de mettre en place un test d'entrée pour l'accession au groupe d'entraînement des Benjamins et des Minimes.

Les Parents s'engagent :

- A faire respecter à son enfant tous les points cités ci-dessous.
- A signer le présent contrat d'adhésion.
- A inscrire son enfant à un maximum de compétitions.
- A donner un chèque de caution de **50€**, encaissé seulement si votre enfant n'a pas participé au nombre de compétition demandée.
- En cas besoin de covoiturage de votre enfant à donner **3€** de compensation au conducteur (participation aux frais).

Signature de l'Athlète :

Signature d'un Parent :

Signature de la Présidente :